

AVIS DE COURSE

CRITERIUM DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE

16 juin 2019

Plan d'eau de SAINT CYR (86)

Autorité organisatrice: SOCIETE NAUTIQUE DE CHATELLERAULT

1. REGLES

La régate sera régie par :

- Les RIR
- Le présent avis de course
- La fiche course

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s)

DERIVEURS INTERSERIE, OPTIMIST, PLANCHES À VOILE

2.2 Les concurrents doivent présenter à l'inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition »
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

3. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants : 2 € par coureur

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

16 juin 2019 de [10 h à [12 h.

4.2 Briefing à 12 h 45

4.3 Heure du premier signal d'avertissement : 13h

5. FICHE COURSE

La fiche course sera disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Si plus de 3 courses sont courues, le plus mauvais score sera retiré du classement.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).